

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE
de
MORESTEL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le lundi 12 septembre 2022 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Date de la convocation : 6 septembre 2022

Etaient présents : Céline BONVINI, Sukran BOYRAZ, Sandrine BUDIN arrivée à 20h13, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Guillaume DAVID, Alexandra DURY, Sébastien GACON, Michèle GAUTHIER, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Marie-Lise PERRIN, Michelle PILOZ, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :
Sandrine BOUVAREL
Stéphanie RADESIC (pouvoir à Michelle PiloZ)
Virginie LAURENT-MEYER (pouvoir à Céline BONVINI)

Date de convocation : 6 septembre 2022.

Secrétaire de séance : Paul LAVIE

Nombre de conseillers votants : 26
Présents : 24
Pour : 26
Contre :
Abstention :

Délibération n°064-2022 : Modification de l'autorisation de programme / crédits de paiement pour les travaux de réhabilitation de la Maison de l'Amitié.

Il est rappelé que par délibération n°006/2022 du 8 février 2022, le Conseil Municipal a ouvert une autorisation de programme « travaux de réhabilitation de la Maison de l'Amitié » afin de permettre l'engagement de la totalité des dépenses qui seront passées dans un cadre pluriannuel. Il est proposé d'augmenter les crédits de paiement pour l'exercice 2022.

-VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-3,
-CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir une autorisation de programme pour gérer sur une durée pluriannuelle les travaux de réhabilitation de la Maison de l'Amitié,

Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- MODIFIE l'autorisation de programme avec les caractéristiques suivantes :

Autorisation de programme : **Travaux de réhabilitation de la Maison de l'Amitié.**

Imputation budgétaire : **opération n° 17**

Montant de l'autorisation : **1 903 605 € (+ 173 670,00 €)**

Niveau de vote des crédits : **opération**

Répartition des crédits de paiement :

2022	2023	2024	TOTAL OPERATION
660 382,85 €	800 000,00 €	443 222,15 €	1 903 605,00 €

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 12 septembre 2022

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS :

-TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

Le Maire

Frédéric VIAL



Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20220912-DEL-64-2022-DE
Date de télétransmission : 14/09/2022
Date de réception préfecture : 14/09/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date la plus tardive de sa publication/notification ou de sa réception par le représentant de l'Etat.